

Aude Mirkovic : « La levée de l’anonymat va rendre plus visible encore le capharnaüm créé par les lois qui détricotent l’institution de la famille »

Article rédigé par *Novopress*, le 13 septembre 2022

Source [Novopress] : C’était un sujet phare des discussions de la loi de bioéthique : la levée de l’anonymat du don de gamètes devient une réalité à compter du 1er septembre. Désormais les enfants issus de dons pourront retrouver leurs parents biologiques et avoir ainsi accès à leurs origines.

Des situations qui ne font pas le bonheur de tous, à en croire un certain Pierre Joubert, donneur de sperme, père de 12 enfants en 1980 et qui s’est confié dans les colonnes du Figaro : « *un geste de générosité dont je me serais abstenu s’il j’avais réfléchi* ». Pour comprendre les enjeux de cette autre « évolution sociétale », Boulevard Voltaire a interrogé Aude Mirkovic de l’association Juristes pour l’enfance.

Sabine de Villeroché : En quoi consiste cette levée de l’anonymat des donneurs de gamète ?

Aude Mirkovic : La levée de l’anonymat a pour but de permettre aux personnes conçues par procréation médicalement assistée avec recours à un tiers donneur de pouvoir, à leur majorité, connaître l’identité du ou des donneurs et d’accéder à des données non identifiantes (âge du donneur au moment du don, son état général au moment du don, ses caractéristiques physiques, sa situation familiale et professionnelle, son pays de naissance, ainsi que les motivations de son don). Cette mesure entre en vigueur à compter du 1er septembre 2022, mais son effectivité n’est en réalité pas garantie et plusieurs situations vont coexister.

Retrouver l’intégralité de l’article [en cliquant ici](#)

13/09/2022 23:00